

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2017**

**DELIBERATION N°BC/2017.00481**

**RENONCIATION A L'ACQUISITION D'UN TENEMENT IMMOBILIER SITUE 710  
LIEUDIT ROCHEBRUNE A CHATEAUNEUF - LEVEE D'UN EMPLACEMENT  
RESERVE**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 15 décembre 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 54

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,  
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,  
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,  
M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET,  
M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,  
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,  
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,  
M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,  
M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,  
M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,  
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Jean-Claude SCHALK

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 22 décembre 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20171102-D20170048110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20171222

## DELIBERATION DU BUREAU DU 21 DECEMBRE 2017

### RENONCIATION A L'ACQUISITION D'UN TENEMENT IMMOBILIER SITUE 710 LIEUDIT ROCHEBRUNE A CHATEAUNEUF - LEVEE D'UN EMPLACEMENT RESERVE

Monsieur Joël TERRAT est propriétaire d'un tènement immobilier, situé 710 route de Rochebrune à Châteauneuf, cadastré sous le numéro 27 de la section AH pour une superficie totale de 1784 m<sup>2</sup>.

En vue de la création d'une voie permettant de relier le lieudit RocheBrune du lieudit Verdillon, la propriété de Monsieur Joël TERRAT a été grevée au PLU de Châteauneuf, approuvé le 27 mars 2012, de l'emplacement réservé de voirie n°7, au bénéfice de Saint-Etienne Métropole.

Conformément à l'article L 230.1 et suivant du code de l'urbanisme, Monsieur TERRAT a adressé à Saint-Etienne Métropole, en date du 31 octobre 2017, une mise en demeure d'acquiescer son bien grevé de l'emplacement réservé.

A ce jour, il s'avère qu'aucun projet d'aménagement de voirie n'est nécessaire pour la desserte de ces deux lieux dits, déjà assurée par une autre voie.

En conséquence, et après avoir pris l'attache de la commune, il y a lieu de renoncer à l'acquisition de la parcelle cadastrée AH n°27, propriété de Monsieur TERRAT. Cette renonciation à acquiescer emporte suppression de l'emplacement réservé de voirie n°7 au PLU de la ville de Châteauneuf.

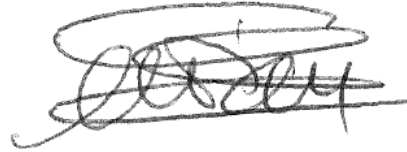
Cette réserve disparaîtra définitivement des documents d'urbanisme à l'issue de la prochaine mise à jour dudit PLU.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **renonce à l'acquisition de la parcelle cadastrée section AH n°27 au cadastre de la commune de Châteauneuf,**
- **prononce la levée de l'emplacement réservé de voirie n°7 sur ladite parcelle.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

**Pour extrait,  
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

**Gaël PERDRIAU**